



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/34/Add.1
7 juin 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-sixième réunion
Montréal, 4 – 8 juillet 2005

Addendum

PROPOSITION DE PROJET : NIGERIA

Ce document est émis pour ajouter le paragraphe suivant :

23 bis) À la suite d'autres discussions concernant la réalisation de l'élimination requise pour que le Nigeria respecte ses objectifs de conformité pour 2005 en matière de CTC et de TCA, le Secrétariat a reçu des renseignements supplémentaires de l'ONUDI qui résument sa position sur la nécessité de l'approbation urgente de la deuxième tranche du projet. L'ONUDI a indiqué notamment ce qui suit :

- a) Environ 91 pour cent des fonds approuvés dans la première tranche ont déjà été engagés et le reste le sera bientôt;
- b) Selon les dernières informations, le rapport final de la vérification sera disponible avant la fin juin 2005;
- c) L'approbation rapide du financement permettrait à l'UNO de garder le contrôle de l'industrie, qui pourrait autrement revenir à une technologie avec SAO;
- d) L'activité élargie de l'UNO et de l'unité de gestion de projet pour faire appliquer les règlements n'est possible qu'après approbation du financement de la seconde tranche, sinon le grand nombre de PME touchées par le projet souffriraient d'un important retour en arrière en raison de la non disponibilité tant du CTC que des technologies de remplacement;
- e) Dans la deuxième tranche, le gouvernement du Nigeria a la possibilité de maintenir la crédibilité acquise durant la première tranche pour le programme d'élimination des solvants avec SAO, qui fournit la base permettant d'éviter un état de non-conformité pendant des années consécutives.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.